

FICHE DE SYNTHÈSE - CESSION D'ENTREPRISE

SECTEUR D'ACTIVITE

Second Œuvre du BATIMENT

Charpenterie, Couverture

PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

Sud-Est, Provence Alpes Côte d'Azur, Var. A céder en exclusivité : droits sociaux d'une entreprise spécialisée depuis plus de 20 ans en Charpenterie, couverture, zinguerie, construction à ossature bois, aménagements extérieurs tels que planchers en bois, abris et pergolas. L'effectif actuel de 12 personnes qualifiées et expérimentées permet à l'entreprise de couvrir divers aspects du métier de charpentier, de la conception (grâce à son bureau d'étude) à la réalisation. L'entreprise est dotée d'une infrastructure dédiée à la production, d'équipes spécialisées et bénéficie de partenariats stratégiques dans le domaine de la construction. Le savoir-faire et la qualité de travail de l'entreprise lui permet d'intervenir sur la rénovation du patrimoine historique.

ORIGINE DE L'ENTREPRISE

Création il y a près de 20 ans par son actuel dirigeant.

ELEMENTS FINANCIERS

Chiffre d'affaires 2025 : 2 M€
Résultat net Bilan 2025 : 132 K€
EBE 238 K€ avant retraitements
**Prix de Cession (honoraires inclus) :
670 K€ avec 330 K€ de capitaux propres et 300
K€ de trésorerie.**
Apport personnel nécessaire : 100 K€

MOTIF DE LA CESSION

Le dirigeant souhaite rester dans l'entreprise à un poste de Directeur Technique et s'affranchir ainsi du rôle de Chef d'Entreprise. Sa volonté est d'être plus être plus proche de la technique qu'il affectionne particulièrement. Il se voit, après la reprise, comme le bras-droit du repreneur sur la partie technique, le repreneur prenant en charge la gestion financière, humaine et stratégique de l'entreprise. Son futur coût a été appréhendé et a fait l'objet de retraitement dans le calcul de la CAF et donc de l'emprunt accessible.



PROFIL RECHERCHE

Affaire destinée à un très bon professionnel, alliant compétences commerciales et gestion, confrère ou groupe souhaitant faire de la croissance externe, s'implanter sur le secteur ou diversifier ses activités. Accompagnement du repreneur assuré. Peut aussi convenir à une personne physique qui n'est pas du métier mais qui a une connaissance ou une réelle appétence pour le secteur du second œuvre du bâtiment puisque la compétence technique reposera sur une équipe opérationnelle dirigée par le Directeur Technique, ancien gérant.